

Yves MAILLARD

Le 9 août 2023

10, rue de La Macarine

16560 Villejoubert

maillardyv@gmail.com

06 35 41 69 18

A

Monsieur le Maire d'Aussac-Vadalle

Objet

Etude prospective relative à une éventuelle fusion de communes

Références

Lois du 16 décembre 2010, du 16 mars 2015 et du 7 août 2015

Pièce jointe :

Extrait de la Délibération

De la Commune de Villejoubert

Du 9 mars 2023 D_2023_11_14

Monsieur le Maire

Par sa *Délibération* en date du 9 mars 2023, communiquée en pièce jointe, et dans le cadre des lois citées en référence préconisant le regroupement des petites communes au sein de *communautés nouvelles*, le Conseil Municipal de Villejoubert, ville proche d'Aussac-Vadalle, m'a chargé d'étudier les possibilités de regroupement, ou de fusion, de Villejoubert avec une ou plusieurs communes avoisinantes, dont celle d'Aussac-Vadalle.

Il ne s'agit, à ce stade, que d'une étude prospective visant à évaluer et peser tous les tenants et aboutissements d'une telle perspective, si elle venait à se concrétiser.

Dans ces conditions, par la présente, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'accorder un entretien. Monsieur le Maire de Villejoubert m'a donné toute délégation pour débattre avec vous en son nom des questions, toutes les questions, que poserait, le cas échéant, pour la commune de Villejoubert, la perspective d'un regroupement avec certaines communes voisines dont Aussac-Vadalle.

Pour un tel entretien, si vous me l'accordez, je suis disponible au moment qui vous conviendra (sauf du 4 au 22 septembre). Vous pouvez me joindre soit par courrier postal, soit par courrier électronique, soit par téléphone.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expressions de mes salutations respectueuses.

Copie : Monsieur le Maire de Villejoubert.



EXTRAIT DE DELIBERATION
DE LA
COMMUNE DE VILLEJOUBERT

délibération :
D_2023_11_14

Nombre de conseillers en
exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 09 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence de Monsieur SEVRIT Raymond, Le Maire.

Date de convocation du : 03 Mars 2023

Présents : Monsieur ROULLAND Jean, Monsieur FREDON Michaël, Madame BARRET Christelle, Monsieur VALPROMIS Sébastien, Monsieur SEVRIT Raymond, Madame COUTANT Sophie, Madame LUSSON Sandra, Monsieur ZULIAN Jean-Louis

Pouvoirs :

Monsieur FOUCHER Daniel a donné pouvoir à Monsieur ZULIAN Jean-Louis

Objet : Convention
d'accueil de collaborateur
occasionnel (ou bénévole) -
étude fusion éventuelle
commune

Absent(s) : Madame CAFFARET Ellse

Excusé(s) : Monsieur FOUCHER Daniel

Secrétaire de Séance : Monsieur Sébastien VALPROMIS

Le Maire rappelle que dans un contexte de nécessaire mutualisation afin de réaliser des économies d'échelle tout en portant de nouveaux projets d'investissements et de nouveaux services à la population et conformément aux Lois du 16 décembre 2010, du 16 mars 2015 et du 7 Août 2015 il souhaite engager la Commune de Villejoubert dans un processus de création d'une commune nouvelle.

Le Maire expose :

- qu'en amont de cet engagement, il souhaite étudier les différentes opportunités de fusion qui s'offrent à la Commune
- que pour mener cette étude il envisage de faire appel à un collaborateur occasionnel (bénévole) du service public (CE n°187649 du 31/03/1999) qui aura les missions suivantes :
 - Rencontres avec les communes susceptibles de fusionner avec Villejoubert (Maires, adjoints, élus) et avec la communauté de communes
 - Rencontres avec les services de l'Etat
 - Rencontres avec les services publics (gendarmerie, enseignement,...)
 - Evaluation des opportunités et des contraintes
 - Préconisations
 - Rapport final d'étude
 - que le rapport d'étude sera soumis au Conseil Municipal
- que pour sécuriser la relation collaborateur occasionnel du service public avec la commune il convient d'établir une convention
- que la mission aura une durée de 4 mois maximum à compter de la date de la signature de la convention, dont un exemplaire sera joint en annexe de la présente délibération
- que Monsieur Yves Maillard domicillé à Villejoubert a toutes les compétences et l'expérience nécessaires pour exercer les missions confiées.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

AR Prefecture

016-211604129-20230309-D_2023_11_14-DE
Reçu le 13/03/2023

Emis le 09/03/2023, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Le Maire



[Handwritten signature over the stamp]